

<https://vernon.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article334>



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Eure
Circonscription de Vernon

La caisse des écoles

- DIRECTION - Le fonctionnement de l'école -

Date de mise en ligne : mercredi 18 novembre 2015

Copyright © Circonscription de Vernon - Tous droits réservés

La caisse des écoles est un établissement public local (communal ou intercommunal) aux compétences élargies qui contribue au rayonnement de l'école primaire. Elle peut gérer des services sociaux importants tels que les colonies de vacances pour les enfants des écoles, les cantines scolaires ou les classes de découvertes. Elle peut être habilitée à organiser le transport des élèves des hameaux éloignés.

Plusieurs communes peuvent se réunir au sein d'une même caisse. Les caisses des écoles de Paris, Marseille et Lyon sont régies par des dispositions particulières.

La caisse des écoles ne doit pas être confondue avec la coopérative scolaire.

Voir la fiche complète dans le document joint